

Budget 2025 des lycées d'Ile de France Intervention du SNEP-FSU au CIEN 16 septembre 2024

L'année 2025 doit être l'année de l'héritage des JOP. La notion d'héritage pour la population est sur toutes les lèvres. Pourtant, depuis 8 ans, nous assistons à une dégradation sans précédents des conditions d'enseignements de l'EPS dans les lycées d'Ile de France. Nous constatons que la DGFL 2025 ne répondra pas aux attentes des élèves de la Région Ile de France.

Alors que tout devrait être fait pour que les JOP soient un tremplin pour le développement des pratiques physiques et sportives à l'école, les choix politiques de la Région sont contraires à cette ambition.

Crédits pédagogiques

Concernant les dépenses pédagogiques, la globalisation des crédits, 29 euros / élève, n'est pas revalorisés cette années alors que l'inflation fait exploser les couts des fournitures. La globalisation de ces crédits provoque en plus une inégalité de traitement très grande entre les établissements. Dans les EPLE, la concurrence entre les disciplines ne favorise pas l'EPS pour l'achat du matériel. Les besoins en EPS sont spécifiques et nécessitent une attention particulière, notamment liés à la sécurité. En effet, nous ne disposons pas de tables, chaises, manuels scolaires ou autres éléments largement financés par ailleurs.

Il nous paraît nécessaire **qu'une ligne indicative spécifique EPS** soient créée et que des dotations pour le renouvellement du gros matériel soit proposées.

D'autre part, un certain nombre de lycées proposent la spécialité EPPCS, d'autres **assurent l'enseignement de l'option EPS ou disposent de sections sportives mais la encore, rien n'est prévu.**

Le SNEP-FSU demande que les besoins en EPS et dans les dispositifs soient pris en compte afin qu'ils puissent disposer de dotation spécifiques (cela existe dans d'autres Régions).

Location des installations sportives

Pour l'EPS, la dotation de location des installations sportives n'augmente pas cette année encore. Ce taux de 8 euros par élève n'a pas été revalorisé depuis 2013. Ce taux est plafonné aux dépenses déclarées. S'agit il d'une estimation de leurs dépenses à venir ? Des dépenses de l'années précédentes ?

Vous ne nous fournissez plus les tableau où il était indiqué les établissements concernés par ces locations. Cela crée de l'opacité dans les décisions prises. Dans un souci de transparence, nous souhaiterions que ces données nous soient communiquées afin que chaque établissement soit informé de l'état des dépenses envisageables. Aucune donnée pour les lycées parisiens ne figure dans le document.

La DGFL 2025 ne répond toujours pas aux besoins. Malgré nos remarques et interventions, l'ensemble des mesures proposées les années antérieures sont reconduites. Nous retrouvons donc les problèmes similaires dénoncés lors des CIEN des rentrées précédentes.

Rappelons que ce barème relatif à ces crédits de location d'Installations sportives est insuffisant et n'est pas adapté à la réalité. En effet, les coûts de location sont calculés sur **la base de taux horaires spécifiques** aux types d'installations. De ce fait certains lycées renoncent à certaines locations.

Le SNEP-FSU demande une nouvelle fois que pour les locations d'IS, les critères taux horaires

spécifiques et besoins annuels soient retenus pour le calcul des crédits.

Crédits de transports

Dans la plupart des cas, **les classes et les professeurs doivent se déplacer** pour se rendre sur les équipements sportifs. Cela réduit d'autant le temps de pratique réelle des élèves (jusqu'à la moitié de l'horaire dans certains cas). Les problèmes de sécurité sont aussi à prendre en compte. Il est donc nécessaire d'organiser et de financer des transports entre les établissements et les lieux de pratique lorsque la situation l'exige.

Le SNEP-FSU demande que des crédits de transport soient créés et alloués sur la base des critères besoins annuels et temps / ou distance.

Le sport scolaire mis en danger par la Région

Alors qu'on dénombre plus de 200 000 élèves licenciés dans les associations sportives des établissements de la Région, que chaque année plus de 7000 compétitions sont organisées sur le territoire, les 3 services régionaux UNSS sont en danger financier en grande partie du fait de la baisse de la subvention régionale de 90% sur 3 ans.

Le SNEP-FSU demande que la Région revoit sa politique de subvention et revienne sur sa décision de couper les vivres aux services régionaux UNSS.

Les seules réponses que la Région a pu nous apporter malgré nos relances durant l'instance :

- Les 8€/élève pour la location des équipements sportifs sont basées sur les dépenses de l'année précédente.
- La Région ne souhaite pas augmenter ce taux.

AUCUNE Réponse sur les autres points malgré notre insistance.

Pour le SNEP FSU Paris, Versailles, Créteil,
Sylvain QUIRION